

Date de dépôt : 19 juin 2013

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant la décision de suspendre la progression des annuités

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous, les enseignantes et enseignants du Collège Madame de Staël, avons analysé votre décision de suspendre la progression des annuités pour faire face au déficit budgétaire de notre canton.

Nous relevons pour commencer que ce déficit a été dument créé par les baisses d'impôts successives orchestrées par le Grand Conseil (diminution de 12% des impôts, suppression de l'impôt sur les successions, paquet fiscal de 2009, suppression du droit des pauvres, notamment).

Nous constatons ensuite le caractère injuste du moyen choisi, qui fait perdre plus de 36 000 F aux bénéficiaires des salaires les plus faibles de la classe 20 et rien à ceux qui jouissent des salaires les plus hauts, violant de manière grave le principe de l'égalité de traitement.

Plus généralement, nous contestons une mesure qui n'a rien de conjoncturel, mais qui déploiera ses effets jusqu'en 2034 – ce qui tend à montrer qu'il s'agit aussi d'une attaque frontale contre la masse salariale, sans relation directe avec le déficit actuel.

Nous rappelons à ce sujet que la suppression temporaire de la progression des annuités a déjà été pratiquée à plusieurs reprises et que le sacrifice demandé pour affronter des années difficiles n'a jamais été compensé par un rattrapage dans les périodes fastes qui ont suivi.

Nous déplorons une diminution du pouvoir d'achat de la classe moyenne qui touchera directement les commerces genevois et le tissu économique local.

Nous nous indignons d'un « décret » qui pénalise les enseignants genevois, dont les salaires, au niveau gymnasial, sont les plus bas de Suisse (à l'exception de ceux du canton du Jura), alors que nous vivons dans le contexte d'une ville particulièrement (et de plus en plus) chère.

Nous soulignons que le salaire réel des enseignants suisses a baissé entre 1995 et 2009 (constat établi par le récent rapport annuel de l'OCDE), quand bien même la formation et la cohésion sociale sont reconnues par de larges milieux comme deux atouts essentiels de notre pays.

Nous nous opposons au non-respect des engagements salariaux.

Nous sommes excédé-e-s par la non-reconnaissance de notre travail au moment où nous fournissons un effort majeur face à l'augmentation du nombre d'élèves dans chaque classe.

Nous exigeons la réinsertion de la progression des annuités et le respect de la loi sur les traitements, ainsi que des accords signés par le Conseil d'Etat.

N.B. 89 signatures

*p.a. Enseignants du Collège Madame de Staël
Route de Saint-Julien 25*

1227 Carouge

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Afin d'obtenir l'accord du parlement sur son projet de budget 2012, le Conseil d'Etat avait proposé, lors des débats parlementaires en décembre 2011, de réduire de moitié, pour les années 2012 et 2013, les augmentations annuelles au sens de l'article 12, alinéa 1, de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, (LTrait – B 5 15) du 21 décembre 1973.

Le Grand Conseil n'a pas suivi la proposition de l'exécutif et a décidé de ne pas octroyer du tout d'annuité pour 2012 en votant la loi 10892 sur la

suspension temporaire des augmentations annuelles dues aux membres du personnel de l'Etat (B 5 17), du 16 décembre 2011.

De fait, les comptes 2012 se sont bouclés sur un déficit de 460 millions de francs en raison notamment de la nécessité de constituer une provision de 763 millions de francs pour la principale caisse de prévoyance du personnel de la fonction publique, la CIA.

Le Conseil d'Etat s'était engagé en 2012 à soutenir le versement d'une annuité complète en 2013, ce qu'il a fait. Cette annuité figure ainsi au budget 2013 qui n'a été accepté que le 25 avril dernier, après de longues négociations et des concessions de toutes les parties. Si cette annuité a pu être octroyée en 2013, il ne saurait néanmoins être question d'un « rattrapage » de mesures prises lors de périodes de déficits, alors qu'aujourd'hui la priorité consiste à nouveau à limiter ces déficits et la hausse de l'endettement.

S'il est vrai que les enseignants du niveau gymnasial touchent à Genève les mêmes salaires que ceux du secondaire inférieur, contrairement à ce qui est la règle dans les autres cantons, il s'agit d'un choix opéré de longue date et faisant l'objet d'un large consensus. Il est inexact en revanche d'affirmer que ces salaires au niveau gymnasial sont les plus bas de Suisse, à l'exception de ceux du Jura. Parmi les cantons latins, seul Neuchâtel offre un salaire en début de carrière supérieur à celui de Genève tandis que le Tessin, le Jura et Neuchâtel versent des salaires en fin de carrière inférieurs à ceux de Genève. Le Conseil d'Etat est conscient des efforts constants demandés à la fonction publique. Il est sensible au rôle important que jouent les collaborateurs de l'Etat, dont les enseignants, pour le bon fonctionnement de notre société. S'il est très reconnaissant à ceux qui s'impliquent dans la formation des jeunes, il ne peut toutefois laisser se dégrader la situation financière de l'Etat au détriment des générations futures.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER